

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 9	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-21.3 :

Délégation de Service Public relative à l'exploitation du parking Gare Charles de Gaulle de Metz Métropole - Rapport Annuel 2017.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de Délégation de Service Public en date du 7 juin 1995 relative à l'exploitation du Parking Gare Charles De Gaulle de Metz Métropole passée entre Metz Métropole et la société URBIS PARK,

VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation du Parking Gare Charles De Gaulle de Metz Métropole présenté pour l'exercice 2017 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2018,

PREND ACTE de ce rapport lequel a été mis à disposition des élus et dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Délégation de Service Public

PARKING GARE - CHARLES DE GAULLE

Synthèse du rapport annuel

en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Exercice 2017

"Toutes les informations fournies dans le présent rapport sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".

PARKING GARE – CHARLES DE GAULLE



Tableau de bord - Délégations de Service Public

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation

Année : 2017

Service gestionnaire : Direction de la Mobilité et des Transports

Code délégation : CDG

Parking Charles de Gaulle

Date : 23 octobre 2018

Politique publique : Améliorer la qualité de vie

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public

Situé à : Place du Général de Gaulle
57 METZ

Nature du contrat : Concession

Signé le : 29/12/1993

Avec effet au : 07/06/1995

Échéance : 06/06/2025

Durée : 30 ans

Années	Nb de Places de Stationnement
2015	585
2016	585
2017	585

Exploitant :

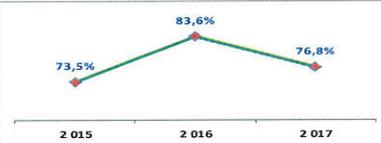
Raison sociale :	SNC Parking de la Gare
Forme juridique :	SNC
Adresse :	18 avenue François Mitterrand, 57 000 METZ
Capital :	152 449 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	SA URBIS PARK

INDICATEURS

↳ Activité

Occupation Abonnements

% abonnements et amodiations



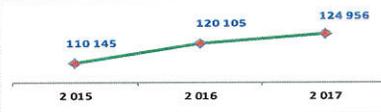
Année	% abonnements et amodiations
2015	73,5%
2016	83,6%
2017	76,8%

Eléments Financiers (En euros)

	2 015	2 016	2 017
CA	1 202 433	1 334 146	1 361 475
Résultat Net	423 857	246 657	598 120
Redevances	12 740	494 363	518 316
Tickets horaires	110 145	120 105	124 956
% abonnements et amodiations	74%	84%	77%

Quantité annuelle

Tickets horaires



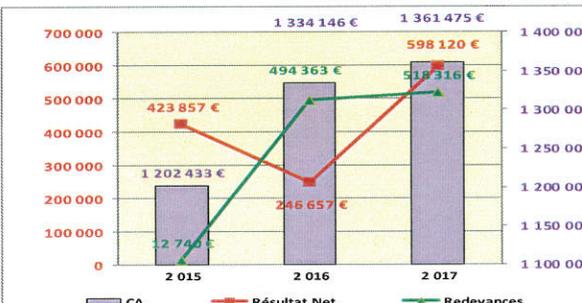
Année	Tickets horaires
2015	110 145
2016	120 105
2017	124 956

Performance Financière

Recette Annuelle moyenne par place



Année	Recette Annuelle moyenne par place
2015	2 055 €
2016	2 281 €
2017	2 793 €



Année	CA	Résultat Net	Redevances
2015	1 202 433 €	423 857 €	12 740 €
2016	1 334 146 €	246 657 €	494 363 €
2017	1 361 475 €	598 120 €	518 316 €

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

Délégation : Parking Charles de Gaulle		Année		2017	
	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %	
Produits d'exploitation					
Recettes Activité	1 334 146	1 361 475	27 329	2%	
Production stockée immob.	-	-	-		
Subventions	-	-	-		
<i>Dont CSP</i>	-	-	-		
Autres Produits et reprises	169 462	19 017	- 150 445	-89%	
Total Produits d'exploitation	1 503 608	1 380 492	- 123 116	-8%	
Charges d'exploitation					
Achats, Serv Ext et autres	130 123	142 094	11 971	9%	
Charges de personnel	325 409	305 746	- 19 663	-6%	
Redevances Collectivité	494 363	518 316	23 953	5%	
Frais de siège	154 811	157 445	2 634	2%	
Dotations aux amortissements	98 388	110 123	11 735	12%	
Dotations aux provisions	95 118	- 411 245	- 506 363	-532%	
Autres charges	1	-	- 1	-100%	
Total Charges d'exploitation	1 298 213	822 479	- 475 734	-37%	
Résultat d'exploitation	205 395	558 013	352 618	172%	
Excédent Brut d'Exploitation	229 440	237 874	8 434	4%	
Résultat financier	40 319	43 190	2 871	7%	
Résultat exceptionnel	943	- 3 083	- 4 026	-427%	
Impôts bénéfice	-	-	-		
Résultat net	246 657	598 120	351 463	142%	

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

Le Chiffre d'Affaires est en constante progression depuis 2014. D'un montant total de 1,2M€ en 2015, il s'établit à 1,33M€ en 2016 **et 1,36M€** en 2017 soit +2% sur le dernier exercice. Par place de stationnement, le Chiffre d'Affaires annuel est de **2 793€** en 2017, contre 2 281€ en 2016. Pour les abonnements, +13k€ de recettes sur 2017 avec un total de recettes de **465k€**, contre 452k€ en 2016. Principalement due à la hausse des tarifs en cours d'année. Pour les recettes horaires (+7k€), on note une progression du ticket moyen (13,80€ en 2017 contre 12,60€ en 2016). Le Délégué a enregistré une reprise de provision pour 18 926€ sur 2017, qui s'ajoute au Chiffre d'affaires pour constituer le total des recettes du délégataire (**1,38M€ sur 2017** contre 1,50M€ en 2016). Les recettes totales du délégataire sont moindres car l'an passé, il enregistrait des autres produits et reprises pour 169k€.

Les charges d'exploitation connaissent une diminution de 37% en 2017 comparativement à l'année précédente. Le montant total s'élève à 822k€ en 2017 contre 1,3M€ en 2016. Cette diminution provient uniquement d'une reprise de provision pour dépréciation à hauteur de 411k€ sur 2017. Un risque avait été provisionné par la société lors de la renégociation du contrat en 2015 (provision enregistrée de 316 k€).

À cela s'ajoute un résultat financier de 43k€ et un résultat exceptionnel négatif de 3k€, le résultat net est donc de l'ordre de **598k€** pour 2017 contre 247k€ en 2016 et 424k€ en 2015.

Il faut savoir, que depuis le 20/12/2016, la SNC Charles de Gaulle a mis en place un contrat de prestation de services avec la société URBIS PARK SERVICES pour l'assister dans l'exploitation du parc de stationnement et pour lui porter assistance dans la gestion administrative, juridique et comptable. Les charges d'exploitation directes font l'objet d'un forfait refacturé et indexé annuellement (d'un montant de 283k€, base 2017) constituant la part fixe de la rémunération. À laquelle s'ajoute une part variable correspondante à 9% du Chiffre d'Affaires du parc, soit 123k€.

Concernant la redevance due à la Ville :

La base de calcul de la redevance revenant à la Ville a été revue par voie d'avenant, d'un commun accord entre le Délégué et la Ville. Ce qui explique la hausse conséquente observée entre 2015 et 2016, de 12,8 k€ à 462k€. Pour 2017 la redevance perçue est **de 503k€**. Conformément à l'article 2.5 de l'avenant n°7, la redevance est déterminée de la manière suivante :

« Le Concessionnaire verse à la Ville une redevance pour occupation du domaine public annuelle qui se décompose de la façon suivante :

- Une part fixe égale à 100.000 euros indexée,
- Une part variable correspondant à 30% du Chiffre d'Affaires N du Concessionnaire réalisé au cours de l'année considérée.

Il s'agit d'une provision sur la part variable car le Chiffre d'Affaires N est non connu. La redevance se compose donc d'une part fixe indexée et 30% du Chiffre d'Affaires N-1. La régularisation du montant de la redevance s'effectuera en année N+1 lorsque le Chiffre d'Affaires N sera connu et validé par un commissaire aux comptes lors de la certification des comptes annuels du délégataire.

Une régularisation de 8k€ est en cours concernant la redevance 2017, ce qui portera la redevance totale à **511k€** au lieu de 503k€. Cela est dû au Chiffre d'Affaires 2017 plus conséquent que celui de 2016 indiqué dans la formule de calcul.

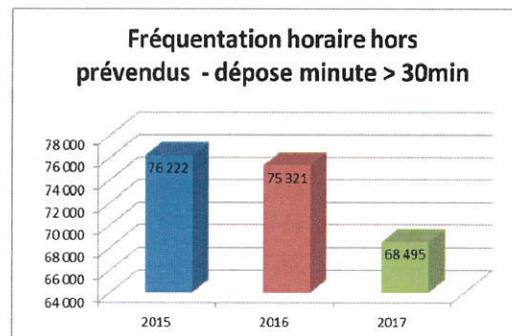
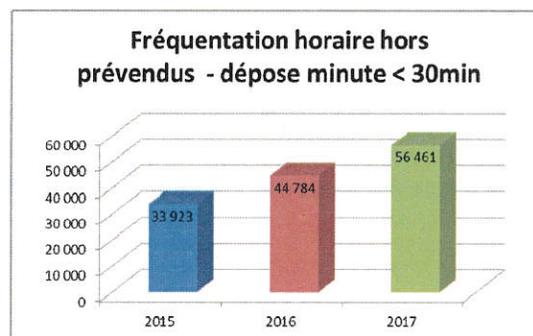
3. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017

Fréquentation horaire

Dernière évolution tarifaire en date du 15 juin 2015 suite à la loi HAMON sur la tarification au quart d'heure.

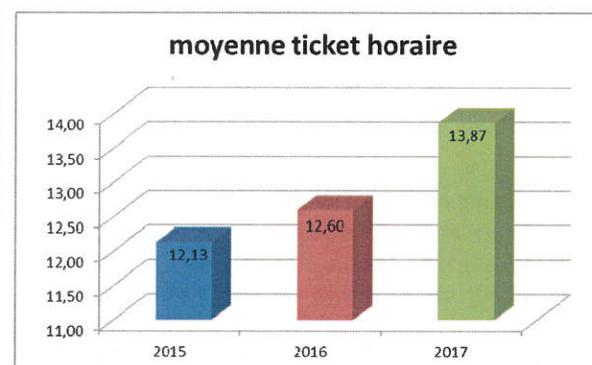
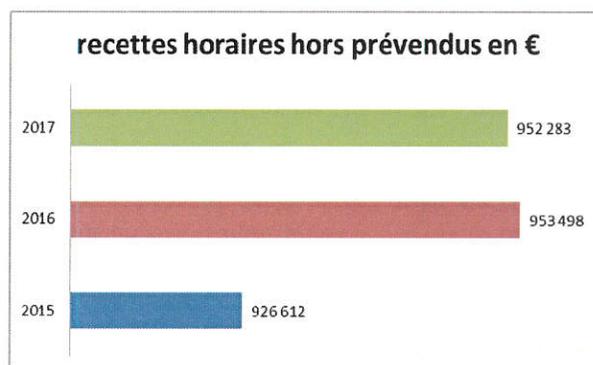
Il y a une augmentation de la fréquentation, due à la suppression du dépose minute.

En effet, il a été constaté une progression de 26% des utilisateurs de moins de 30 mn. À contrario de la clientèle ferroviaire, qui est en baisse d'environ 9%.



Recettes horaires

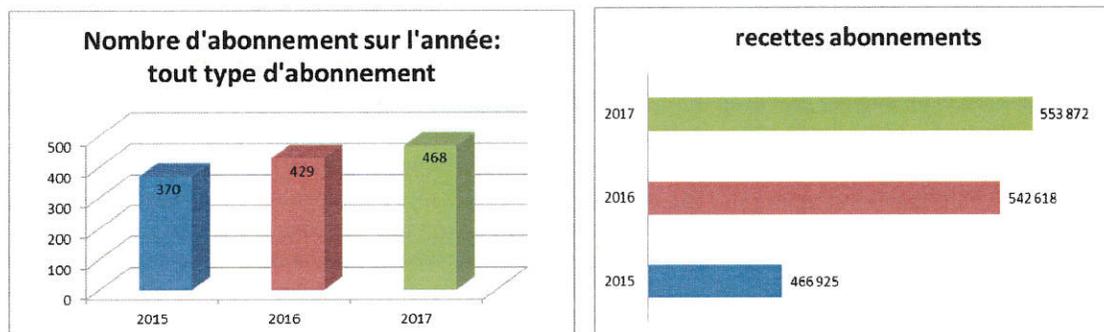
Les recettes 2017, tous types d'usagers confondus, sont en légère baisse en 2017 (-0.13%) soit -1 215€ par rapport à l'année 2016. Rappelons-le que le parking enregistre une hausse du ticket moyen de plus de 10%, soit 13,87€ en 2017 contre 12,60€ en 2016.



Recettes liées aux tickets horaires hors pré-venus et ticket horaire moyen (en € TTC)

Abonnements

Encore une légère hausse des abonnés en 2017 avec 468 contre 429 en 2016. On note également une augmentation des recettes abonnées mais essentiellement due à l'augmentation des tarifs abonnements.



Nombre moyen d'abonnements souscrits sur l'année (tout type d'abonnement) et recettes abonnements (en € TTC)

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Changement de la grille tarifaire en janvier,
- Remplacement de la barrière BE1 en octobre et mise en place de corindon dans les virages,
- Commission de sécurité en novembre,
- Changement des caisses automatiques en décembre.



4. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux usagers horaires et abonnés. Présence du personnel permanente.

Le délégataire réalise des enquêtes de satisfaction annuelle auprès des usagers et abonnés. Cela lui permet de mener à bien son plan de management de la qualité. Il a été mis en place sur l'ouvrage dans le but de mieux contrôler la qualité du service, il comporte 13 indicateurs dont la propreté du parc de stationnement et en particulier des cages d'escaliers, la disponibilité des ascenseurs, la disponibilité de la vidéosurveillance ou encore, pour exemple, la présence des extincteurs et du matériel de lutte contre l'incendie (bacs à sable, plans d'évacuations, etc...).

Les retours sont très positifs, une moyenne de 91,3% d'usagers satisfaits des services. Les seules réclamations enregistrées sur l'année 2017 concernaient les abonnements ou les tickets perdus (4 réclamations).

5. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Les axes suivants sont à améliorer pour l'activité à venir :

- Continuité des ondes électriques,
- Changement du matériel de contrôle d'accès,
- Interphonie de sécurité PMR sans d'attente,
- Mise en place d'un système de télégestion,
- Mise en place d'un caisson « accès interdit » à l'entrée en cas de départ de feu.

Un plan GER (Gros Entretien et Renouvellement) a été contractualisé entre le Délégataire et le délégant par voie d'avenant au contrat de délégation. Le Délégataire s'engage à réaliser des travaux de gros entretien et de renouvellement des matériels et de l'équipement pour un montant global de **390k€** sur 9 ans et demi (durée restante du contrat à partir de laquelle le plan GER a été validé par avenant, soit 2016). Tous ces travaux sont échelonnés annuellement et font partis de ce plan de renouvellement. Pour 2016, les réalisations s'établissaient à **169k€**, correspondant avec les prévisions GER. Pour 2017, les réalisations s'établissent à 20,6k€ (19,3k€ prévues). En réalisations cumulées au 31/12/2017, le délégataire est à 189,4k€ de GER contre 188k€ budgétés.

URBIS PARK SERVICES est la société d'exploitation du parking Gare Charles de Gaulle pour le compte de la SNC Parking de la Gare, par contrat de prestation de services. La compétence relative aux parcs de stationnement a été transférée à Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018-DB21-3-DE

Numéro de l'acte : 11-2018-DB21-3
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Délégation de Service Public relative à l'exploitation du parking Gare Charles de Gaulle de Metz Métropole - Rapport Annuel 2017
Classification : 1.2 - Délégation de service public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018-DB21-3-DE
Document principal : 99_AU-ERD21-3.pdf

Historique :

15/11/18 13:46	En cours de création	
15/11/18 13:47	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 13:57	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 13:58	En cours de transmission	
15/11/18 13:59	Transmis en Préfecture	
15/11/18 14:02	Accusé de réception reçu	